

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2019 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive  
– FSSE  
JBX / LRM  
N° 2019-D-342

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre du forum sport santé environnement qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2019, est approuvée la convention de mise à disposition de matériel pédagogique par le département de la Charente, sis 31 boulevard Emile Roux à Angoulême et GrandAngoulême.

**Article 2** – La convention prévoit que 10 VTT, 10 casques et une remorque pour 10 VTT seront mis à disposition de GrandAngoulême à titre gracieux.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 30/07/2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **31/07/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **31/07/2019**